



Numéro : 37

Juillet 2014



Photo Josette Marty

*Arbre de mai des Élus, persistance de la tradition en Occitanie*

## ALLES-SUR-DORDOGNE.

**LES VOIES DE COMMUNICATION** (suite).

**LA NAVIGATION** : La Dordogne était une voie navigable et la navigation jusqu'à l'arrivée du chemin de fer était très active.

La descente de la Dordogne en gabare a été décrite par Jean-Baptiste Blaudy (1858-1952) dans des carnets qui sont repris dans un livre « Gabariers sur la Dordogne » (Édition établie par Guitou Brugeaud, La Table Ronde, Paris 1995). Jean-Baptiste Blaudy y raconte la descente qu'il fit en 1900 sur le premier bateau qu'il pilota d'Argentat à Pessac-sur-Dordogne. C'est à la fois une description précise des points singuliers de la rivière et un guide pour les bateliers qui effectueront après lui ce long voyage, souvent périlleux car il se faisait uniquement en période de hautes eaux.

Sa gabare passe le pont de Vic sous la quatrième arche de droite. Elle est ensuite confrontée à des courants de travers et quelques fois au vent de nord-ouest qui complique les manœuvres pour passer le pont de chemin de fer supportant les lignes Périgueux-Agen et Bergerac-Le Buisson.

Au pont de Ferrand, également ferroviaire, le gabarier longe la commune d'Alles sur la rive gauche. Les ponts de Limeuil, nouvellement construits, lui apparaissent, ainsi que le village surmonté par le château de l'Armandie.

Il explique qu'à Limeuil, il logeait à l'Ancre du Salut, hôtel tenu par la famille Lanceplaine qui comportait des charpentiers et des patrons de bateaux et apposait le visa de la feuille de navigation.

Quand Blaudy, après l'escale, reprend la navigation, il ne manque pas de signaler, à quelques centaines de mètres en aval de Limeuil, une source qui sortant à mi-hauteur de la colline, a

## SOMMAIRE

### RUBRIQUE MÉMOIRE

**Alles, voies de communication** par Michel ROBIN (pages 2 à 5).

**Bateaux de particuliers à Sors** par Gérard MARTY (pages 6 à 13).

**Le Bugue au temps du cours complémentaire (suite)** par Gérard MARTY (pages 14 à 18).

**Un officier allois de la Grande Guerre (suite)** : d'après les documents de sa famille (pages 22 et 23).

### RUBRIQUE OCCITAN

**Del temps que lo bestium parlavan** per Gérard MARTY (pages 19 à 22).

**Au temps où les bêtes parlaient** par Gérard MARTY (pages 19 à 22).

### RUBRIQUE ACTUALITÉS

**Actualités** : Page 24

**Sur votre agenda** : page 24



Photo Gérard Marty

### *La cascade en hiver*

formé une protubérance calcaire d'où l'eau tombe en cascade dans la Dordogne.

Cet endroit, était appelé Cadogra par les vieux pêcheurs et se voit très bien de la rivière. Ce qui est plus surprenant, c'est que Blaudy parle également d'une vasque dans laquelle se déverse la source avant de s'écouler vers la Dordogne. Ce bassin, creusé dans le roc, ne peut être vu qu'après une marche difficile, soit du haut, soit du bas de la



Photo Jacques Saraben

***Le bassin creusé dans le rocher à la sortie de la source***

falaise. On peut en déduire que Blaudy, à l'occasion de ses arrêts à Limeuil, faisait des promenades dans les environs.

Blaudy passe devant Sors sans signaler le bac puis, au niveau de l'île de la Yerle, il recommande d'emprunter le bras gauche de la rivière avant de passer sous le pont ferroviaire. Cette fois il signale le bac qui relie le bourg d'Alles à Trémolat.

Il est impressionné par les dimensions du pigeonnier qui surplombe la rivière devant l'église d'Alles et par le nombre de volatiles qui y sont rassemblés. Le pigeonnier existe toujours mais les pigeons l'ont abandonné. Une centaine de mètres en aval, Blaudy signale la présence d'un rocher et préconise de se déporter vers la rive droite pour emprunter un chenal et franchir la passe sans abimer l'embarcation. Il appelle ce lieu « As Caoux d'Allas », nom occitan qu'il écrit phonétiquement.

À partir de cet endroit, la gabare a quitté la commune d'Alles.

Eusèbe Bombal dans son livre « La haute Dordogne et ses gabariers » reproduit un extrait du rapport de l'Ingénieur en chef de la navigation Conrad qui avait été chargé en 1826 d'une étude en vue d'améliorer la navigation sur la Dordogne en aval de Limeuil. L'ingénieur signale lui aussi ce



Photo Gérard Marty

***Le pigeonnier et l'église d'Alles vues de la Dordogne***

passage dangereux : « Au-dessous du village d'Alles se trouve un banc rochers dit l'Escot ou écueil d'Alles qui coupe obliquement la rivière. Une passe sur la rive droite devient indispensable ». Bombal dans un renvoi précise : « Escot en langue limousine signifie épine et aussi écot ». Cette dernière signification est confirmée par Yves Lavalade dans son dictionnaire français-occitan.

**Le point de vue de Jean Rigouste à propos de l'Escot d'Alles.**

Il y a bien un mot "escot" = écot, contribution, mais ce n'est pas le bon ici. Il y a aussi un mot "escout" (parfois écrit "esco(t)" au sens de "terre inculte, infertile" (du latin squalidus) : voir l'Escout Nud à Saint-Avit-Seigneur et l'Escodelpont à Trémolat. Vu la forme orale, je pense qu'il s'agit ici de "Las caus" = "les rochers", même mot qu'à Lascaux (d'une base préindo-européenne "KAL" = pierre, rocher).

Le bureau de navigation de Limeuil a relevé les passages de bateaux :

- entre 1848 et 1857 : 325 par an,
- entre 1858 et 1867 : 400 par an,
- en 1883 : 65,
- en 1897 : 69.

Ce déclin est dû à la création de la ligne de chemin de fer qui, de Libourne à Souillac longeant la Dordogne, raccourcit considérablement les temps de transport.

En gabare il fallait compter 27 km par jour à la descente entre Souillac et Bergerac et 14 km par jour à la remonte.

**LES PONTS :** Marcel Berthier dans son histoire de Trémolat explique que « pour aller aux foires du Buisson, les habitants de Trémolat passaient à Soulalève et gagnaient le bac d'Alles, mais la cale du côté de Trémolat était en si piètre état que le bac d'Alles fut plusieurs fois supprimé ». Un projet de route entre Saint-Geniès et le bac fut envisagé mais, en fait, un pont fut construit en 1905 entre Calès et Trémolat rendant l'utilisation du bac bien moins avantageuse.

La construction de deux ponts à angle droit sur la Dordogne et la Vézère, entre Limeuil et Alles, en 1889-1891 réduisit le trafic des bacs qui, finalement, ne furent pas renouvelés.

Une notice « Les ponts du confluent Vézère-Dordogne » éditée lors du centenaire de leur construction en 1991 par les Éditions « Ol Cantou » du Bugue, en décrit l'historique.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, un premier projet prévoyait un pont sur la Vézère si la gare devait être implantée dans la plaine de Saint-Chamassy.

Un second projet envisageait deux ponts, l'un sur la Vézère, près du bac et l'autre à Sors afin de relier Cadouin à Sainte-Alvère. Ce projet, ne procurant aucune facilité pour le passage de la Dordogne aux habitants de Limeuil, fut abandonné.

Un troisième projet fut mis à l'étude en 1888. Il comportait devant Limeuil, sur le confluent même, un pont sur la Vézère et, faisant suite immédiatement à celui-ci, un pont sur la Dordogne. C'est ce projet qui a vu le jour.

Une commission fut constituée, ainsi composée : Président le docteur Édouard Linarès, maire de Limeuil,



Limeuil, près Le Bugue (Dordogne) — Le Pont sur la Dordogne

(Collection G. Marty)

*Le pont vers Alles, avant l'élargissement, avec les parapets d'origine*

assesseur : le docteur Melon, maire d'Alles, secrétaire : Archambaud, avocat, conseiller municipal du Bugue.

La construction des ponts fut confiée à quatre entrepreneurs : un menuisier de Cadouin, deux maçons d'Alles, et un charpentier du village du Gers à Alles. Ils se nommaient respectivement : Castagné, Gardy, Lonzy et Raël Sainte-Croix. M. Graffeuil de Bergerac était entrepreneur des terrassements et remblais. Raël Sainte-Croix, habile charpentier qui participera quelques années plus tard à la restauration de l'église d'Alles, éleva au-dessus des piles, sur des boîtes garnies de sable, les cintres en bois sur lesquels les maçons bâtirent successivement toutes les arches.

Les travaux durèrent moins de trois ans et coûtèrent 247 000 francs.

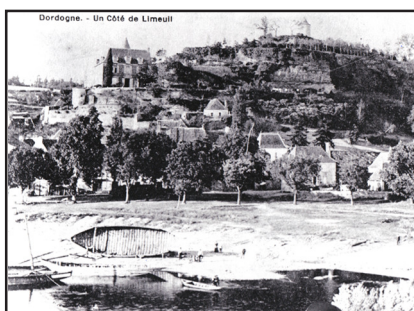
Les ponts ont été élargis en 1957 par l'entreprise Sanchez afin de permettre le croisement de deux véhicules.

Dominique Audrerie, dans son article « Regard sur les ouvrages d'art périgourdins » (Shap, tome CXII, année

1985) précise : « Ce qui frappe aujourd'hui, tant pour les ponts du XVIII<sup>e</sup> siècle que pour les grands ouvrages du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est à la fois la qualité esthétique propre à l'ouvrage et aussi un véritable enrichissement par rapport au site d'accueil. Il suffit pour s'en convaincre, de penser à Limeuil, avec ses deux ponts posés à angle droit sur la Dordogne et la Vézère ; véritable prouesse technique, ils sont comme le prolongement du site et son ornement ».

**Michel ROBIN**

Secrétaire de l'Association «Jeunesse Alloise».



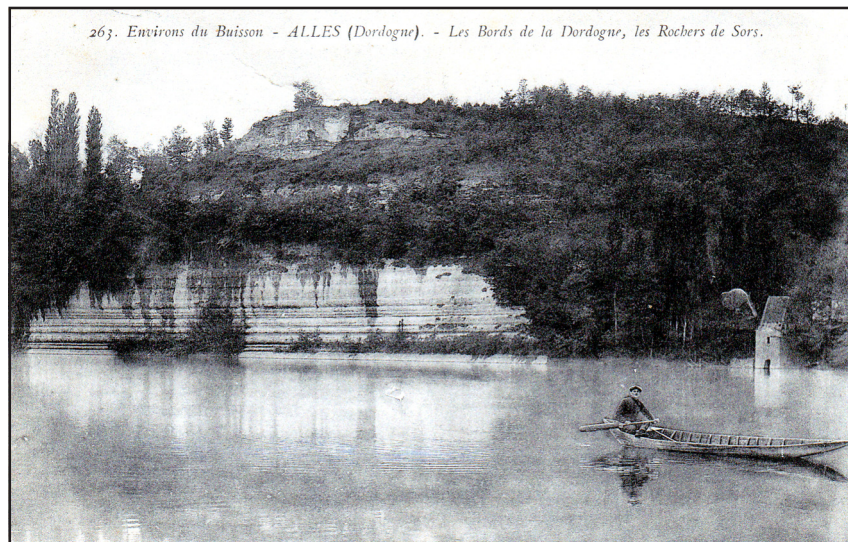
Collection Alain Diot

*Gabares devant Limeuil vers 1900*



*Le passage du Malpas par Jacques Sarabey*

## LES BATEAUX DE PARTICULIERS À SORS.



(Collection Bellanger)

*La Dordogne à Sors vers 1900, le moulin et les rochers de la rive droite, le bac était situé quelques dizaines de mètres en amont*

**I**NTRIGUÉ par le titre de la rubrique « Bateaux de particuliers » aux Archives départementales, j'ai ouvert le dossier 3 S 367 relatif à Alles et j'ai découvert qu'il s'agissait, pour l'administration de la navigation sur la Dordogne, de répondre aux demandes de particuliers qui souhaitaient utiliser leurs propres bateaux pour faire traverser la rivière à leurs récoltes et à leurs attelages.

Il serait bien difficile de savoir quand s'est établi pour la première fois un passeur régulier à Sors mais en 1817, il s'appelait Delteil. Il était fermier du passage au terme d'une adjudication passée à la sous-préfecture de Bergerac. Selon le cahier des charges, l'adjudicataire était tenu de fournir, dans les vingt-quatre heures de l'adjudication, un cautionnement constitué soit en numéraire, soit en immeubles libres de toute hypothèque, au moins jusqu'à concurrence de la

somme demandée par l'administration. Le cahier des charges réglementait les tarifs des passages tout en donnant la liste relativement longue des fonctionnaires qui étaient exonérés du paiement du droit de passage : préfets et sous-préfets en tournée, les malles-postes et les estafettes du gouvernement, les troupes en déplacement, les militaires de tous grades voyageant avec leurs corps, les pompiers, les gardes champêtres, les officiers et agents des divers corps de la marine, les inspecteurs des pêches et les agents préposés à la police de la navigation et des pêches. L'exonération faite aux ministres des cultes et leurs assistants s'éteindra en 1905 mais s'appliquera aux enfants se rendant aux établissements d'enseignement.

De tels baux étaient consentis pour une durée de 6 ans.

Le 9 avril 1817, le sous-préfet de Bergerac doit répondre à une pétition présentée par Jean Baptiste Domenjou

habitant à Sors sur la commune d'Alles. Celui-ci demande l'autorisation de construire un bateau pour son usage particulier attendu qu'il possède des propriétés considérables sur les deux rives qu'il ne peut administrer commodément sans ce moyen de communication.

Le sous-préfet n'est pas enclin à accorder cette autorisation. Il estime que la nécessité d'un bateau particulier pour le transport des récoltes n'est pas suffisamment démontrée en raison de la proximité du Passage de Sors dont les bateaux peuvent être suffisants par tous temps. Il craint également que la multiplicité de passages privés entraîne des abus nuisant à la surveillance habituelle de la Police. En ces premières années de la Restauration, on peut imaginer que la surveillance des déplacements de la population était un souci majeur. Il estime en conclusion que l'autorisation ne peut pas être accordée. Si toutefois la demande du réclamant était reconnue, il y aurait lieu de lui imposer de payer au fermier du passage public une rétribution annuelle de 25 francs. En outre, le bateau de particulier devra rester amarré avec chaîne et cadenas solide du coucher jusqu'au lever du soleil et, bien entendu, il ne devra passer autres choses ou personnes que celles de sa maison sous peine de confiscation du bateau et autres peines. Il envoie ses conclusions au maire de Alles le 22 avril 1817.

Le demandeur s'appelle en réalité Jean-Baptiste Doumenjou ; il habite au moment des faits, le village de Sors et il est âgé de soixante ans.

Une abonnée au *Chalelh* a retrouvé un devis établi par Doumenjou, notaire royal, le 25 octobre 1744 pour évaluer le prix des matériaux nécessaires à la construction d'un presbytère à Alles.

Ce même notaire royal dresse le 26 avril 1772, le procès-verbal d'une réunion tenue ce jour après les vêpres, devant la porte de l'église d'Alles, pour désigner un successeur à Pierre Doumenjou qui avait été nommé syndic fabricien le 30 novembre 1755, succession rendue nécessaire par le changement de résidence de Alles à Cussac du dit Doumenjou.

En ces années 1792 et suivantes, il est difficile de suivre les filiations. On retrouve un Jean-Baptiste Doumenjou, fils de Pierre Doumenjou sans qu'on puisse vérifier qu'il est bien le fils du notaire royal établi à Cussac en 1772. Jean-Baptiste est né à Sors le 18 mai 1757.

Nous le retrouvons, toujours à Sors, où il est cultivateur, pour déclarer la naissance de quatre enfants de 1793 à 1796 qu'il a eus avec son épouse Elizabet Boucher originaire de Badefols. L'accouchement du dernier, le 23 mai 1796, s'est mal passé puisque la mère et l'enfant Arnaud décèdent 14 jours plus tard. L'état civil n'a pas permis de retrouver la naissance d'un autre Arnaud Doumenjou qui a épousé le 17 septembre 1829 Suzanne Delteil née à Sors le vingt mars 1806. Curieusement, l'acte de mariage attribue à Arnaud la date du 23 mai 1796, celle de celui décédé le même jour que la maman !

Les actes de naissance des enfants de Jean-Baptiste indiquent « notable dans la municipalité » pour qualifier la profession du père. La signature du père, apposée sur l'acte de naissance de Peyrille, le 22 janvier 1794, parfaitement lisible et agrémentée des abréviations du prénom, dénote une grande maîtrise de l'écriture.

Jean-Baptiste Doumenjou est toujours dit cultivateur à Sors quand il épouse à Paunat, en secondes noces le 22 octobre 1800, Françoise Linarès.

Le 22 avril 1817, le sous-préfet a demandé au maire d'Alles d'informer Jean-Baptiste Doumenjou de ses décisions.

Le maire d'Alles s'appelle Antoine Ribes qui, comme Doumenjou, est cultivateur au village de Sors.

La réponse que donne le maire le 2 mai de la même année suite à la rencontre qu'il a eue avec Doumenjou va complètement à l'encontre de directives du sous-préfet :

- Doumenjou refuse totalement de verser une indemnité au fermier du bac,
- la gabare est déjà construite et effectue plusieurs passages d'une rive à l'autre depuis 4 mois,
- le fermier demande que la gabare soit interdite par un commissaire à désigner par le sous-préfet.

La situation se complique puisque un second cultivateur, Lacoste-Delteil fait également une demande pour obtenir l'usage d'un bateau de particulier à Sors. Lacoste-Delteil habite Sors, sur la commune de Paunat, soit sur la rive droite de la Dordogne, cependant il possède des terrains sur la rive gauche, donc sur la commune d'Alles. Laroche et Ribes, respectivement maires de Paunat et d'Alles, se sont réunis le 2 juillet 1817 en vue de répondre à trois questions :

- Doumenjou et Lacoste-Delteil doivent-ils obtenir l'autorisation de disposer d'un bateau particulier ?
- doivent-ils donner une indemnité au fermier du bac de Sors ,
- dans l'affirmative quel serait le montant de l'indemnité ?

À la première, constatant que chacun des demandeurs jouissant de propriétés de part et d'autre de la rivière et ayant donc chacun le besoin de la passer, ils répondent que, en toute justice, tous deux doivent pouvoir obtenir cette autorisation.

Ils s'abstiennent de répondre et de résoudre la deuxième question sachant que l'administration en est saisie.

Pour eux, l'indemnité demandée par le fermier est exorbitante. Elle devrait se limiter à un quarton de seigle (un tiers de sac) par an, ce qui correspond au taux d'abonnement conclu par le passeur avec les sieurs Monzie et Ribes. Lacoste-Delteil a donné son accord pour régler ce montant. Doumenjou reste opposé à toute indemnité prétendant que l'autorisation doit lui être accordée sans aucune indemnité.

Le sous-préfet rend compte au préfet le 4 juillet. Il estime que l'indemnité proposée par les maires de Paunat et d'Alles paraît raisonnable et approuve le montant de l'indemnité proposée par les maires.

Même à l'époque des diligences, les affaires se traitent rapidement. Dès le 14 juillet, considérant que l'époque de la récolte entraîne un besoin urgent de disposer des bateaux, le préfet donne l'autorisation provisoire aux pétitionnaires d'utiliser leurs bateaux pour transporter les denrées recueillies sur leurs propriétés. Il prend l'arrêté correspondant spécifiant que l'usage des bateaux est expressément réservé aux besoins particuliers, ne disant rien au sujet de l'indemnité à payer au fermier du bac. Bien entendu, ce dernier ne va pas tarder à réagir et à se plaindre.

Le 3 décembre 1818, le préfet prie le sous-préfet de Bergerac de notifier à Doumenjou et Lacoste que, s'ils ne s'empressent pas d'indemniser le fermier du passage de Sors à raison de 25 francs par an à compter du 14 juillet 1817, il rapportera son autorisation et fera procéder à la saisie des bateaux. Le 31 décembre 1818 l'affaire est examinée au service de la navigation par le bureau des bacs et bateaux.



Le chef du bureau fait part, au Directeur général des Ponts et Chaussées, de son point de vue concernant le différend qui oppose les propriétaires des bateaux au fermier du bac de Sors :

– lorsque l'autorisation provisoire fut accordée, on oublia de faire mention de l'indemnité prévue au cahier des charges,

– l'indemnité est justifiée du fait que l'autorisation est intervenue alors que le fermier avait déjà soumissionné escomptant sur le trafic qui serait généré par les deux propriétaires.

Sentant bien que les autorités départementales sont bien décidées à l'obliger à verser une indemnité au fermier et peut-être à confisquer son bateau et celui de Lacoste-Delteil, Jean-Baptiste Doumenjou n'hésite pas à écrire directement au Ministre des Finances le 25 janvier 1819. La lettre est adressée à « Son Excellence Monseigneur, le ministre des Finances ».

Il rappelle que l'autorisation provisoire a été concédée par le préfet de la Dordogne à Lacoste-Delteil habitant Paumat et à lui-même habitant Alles sans aucune charge ni condition. Il précise que l'approbation de l'arrêté devant être soumise à celle du ministre de Finances, chacun avait payé 22 francs pour les frais d'expédition des pétitions d'une part à la préfecture et d'autre part au ministère. Les pétitionnaires se disent étonnés de l'exigence du préfet à payer une indemnité de 25 francs chacun au fermier du bac et des menaces de saisie des bateaux en cas de refus. Ils prétendent qu'en application de la loi de 6 frimaire an VII, cette indemnité n'est pas fondée, mais ils s'y soumettront si le ministre en juge autrement. En conclusion, ils sollicitent du ministre des Finances, une décision qui rende définitive la concession provisoire du 14 juillet 1817.

La lettre écrite à Sors est signée du seul Doumenjou.

En 1819, le ministre des Finances est Joseph-Dominique Louis (1755-1837). Ce fils d'avocat né dans les environs de Toul, fit de études au séminaire et fut ordonné diacre de sorte qu'on l'appela l'abbé Louis. Il entra en politique dès 1789, se spécialisa dans le domaine financier et prêta serment à la constitution civile du clergé. Il servit sous le consulat et l'Empire le fit baron en 1809. Sous la Restauration, il devint ministre des Finances pour la troisième fois du 30 décembre 1818 au 19 novembre 1819. Il recevra le portefeuille des Finances encore deux fois sous la monarchie de Juillet. Comme il fut plusieurs fois confronté à des situations financières délicates, on lui doit une citation célèbre : « Faites-moi de bonnes politiques, je vous ferai de bonnes finances ».

On ne sait si le ministre a directement répondu à Jean-Baptiste Doumenjou, mais l'affaire est redescendue rapidement à Bergerac puisque le 16 février, le sous-préfet Biran Lagrèze fait au directeur des contributions indirectes de la sous-préfecture, un historique détaillé du litige qui oppose les deux pétitionnaires au fermier du bac.

Après avoir relaté, une fois encore le déroulement des faits depuis avril 1817, il ajoute un détail qui plaide en faveur du passeur : « Ce passage qui n'était précédemment affermé que 290 francs, avait été porté à 460 par un nouveau bail adjudgé peu de temps avant la demande des sieurs Lacoste et Doumenjou. L'adjudataire n'avait pas dû s'attendre que, par deux concessions semblables, on lui enlèverait une partie des produits de son bac ».

Le 18 février, le Conseiller d'État, directeur général des Ponts et Chaussées, répond sèchement au préfet de la Dordogne que la demande de Lacoste et Doumenjou ne lui est pas parvenue et qu'il n'a aucune connaissance de cette affaire.

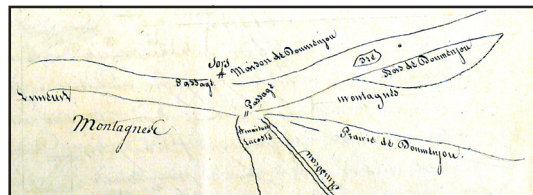
Cependant l'affaire se poursuit le 21 février 1819 sous la forme d'un compte rendu du contrôleur ambulant de l'arrondissement de Bergerac au Directeur des contributions indirectes de l'arrondissement. Le contrôleur s'est rendu à Paunac (il écrit Paunac) afin d'étudier sur place les conditions exactes de ce transport fluvial et de rencontrer tous les protagonistes.



*Ce mur soutenant un jardin à Sors est certainement celui signalé par le contrôleur en 1819*

La toise vaut environ 1,80 mètre, mais en 1812 sous l'Empire, on avait décrété qu'elle mesurait 2 mètres. La distance de 600 m par rapport au village de Sors, paraît légèrement sous-estimée. Néanmoins, le contrôleur fait remarquer

que, aussi bien pour traverser le bois abattu, que pour les animaux à faire pacager sur l'île ou rentrer les foins, le passeur peut difficilement assurer ce transport sans nuire au service public. L'usage



*Croquis du contrôleur ambulant, la rivière coule de gauche à droite*

Pour bien situer l'endroit du litige, il fait un croquis des lieux qui, curieusement inverse le sens du courant de la rivière. Il appelle « montagnes » les falaises qui la bordent sur la rive droite et sur lesquelles Doumenjou veut exploiter des bois qui lui appartiennent. Il situe la maison Doumenjou au cœur du village de Sors sur la rive gauche, tout près du passage public et précise que, lors des crues de la Dordogne, le mur du jardin sert de digue.

La prairie que Doumenjou possède en face de chez lui, sur la rive opposée, fournit 20 à 30 charretées de foin qui peuvent être transportées d'une rive à l'autre par le bac public. En outre, Doumenjou possède des bois à flanc de coteau et des parcelles sur l'île de la Yerle à 300 toises en aval.

d'un bateau particulier lui paraît indispensable pour exploiter la propriété Doumenjou convenablement.

Le contrôleur a aussi rencontré Pierre Lacoste-Delteil qui est âgé de 67 ans. Ce dernier habite sur la rive droite, près de l'embarcadere du passage public, dans ce qu'il appelle une « gorge » mais qui est en fait le vallon creusé par le ruisseau La Pradelle qui se jette dans la Dordogne à cet endroit. Sa maison est située à une centaine de mètres de la rive droite, elle est isolée et le chemin qui la dessert depuis Paunac s'arrête au passage public. Delteil-Lacoste possède une prairie sur la rive gauche, non pas en face de sa maison mais au niveau de l'île de la Yerle. Là encore le parcours du bac public ne correspond pas à celui de la desserte de cette prairie. Pour les mêmes raisons que pour l'autre pétitionnaire, le contrôleur estime que

le sieur Lacoste-Delteil devrait bénéficier de la concession d'une barque sans léser le fermier du bac.

Les experts, Fabre, avocat à Limeuil pour le batelier, Clarety, avocat à Limeuil pour Lacoste-Delteil et Linarès notaire à Trémolat pour Doumenjou, n'ont pu encore se rencontrer, faute d'avoir trouvé un accord sur le jour de l'expertise.

Le contrôleur a noté que Delteil, le fermier du passage public serait disposé à réduire ses prétentions initiales pour parvenir à un accord à l'amiable. Par contre, les pétitionnaires Lacoste et Doumenjou restent opposés à tout arrangement, étant convaincus qu'ils doivent obtenir ou conserver la concession sans être tenus à aucune indemnité.

Le Directeur des impositions indirectes de l'arrondissement de Bergerac dispose maintenant de toutes les informations concernant le litige entre les pétitionnaires et le fermier, vait-il prendre une décision ?

Il y est invité dès le 15 avril par le nouveau préfet de la Dordogne qui semble pressé d'en finir avec une affaire commencée il y a deux ans par son prédécesseur. Il prie le Directeur de lui faire « parvenir son avis le plus promptement possible ».

Le préfet fait cependant observer que l'on a omis de mentionner dans les cahiers des charges des passages d'eau de l'arrondissement de Bergerac un article disant qu'une indemnité pouvait être exigée dans les cas où des autorisations de bateaux de particuliers étaient accordées pendant la durée du bail ce qui était le cas à Sors. Cette omission doit-elle nuire aux intérêts des fermiers ?

Les correspondances s'arrêtent jusqu'à une nouvelle lettre adressée par le préfet de la Dordogne au sous-préfet de Bergerac en date du 2 août 1824.

Le préfet indique qu'entre temps, Delteil, fermier du bac a traduit Doumenjou devant les tribunaux pour exiger le paiement de l'indemnité préconisée par son prédécesseur en 1817. Le jugement n'a pas été rendu puisque le préfet écrit : « après avoir examiné à fond l'objet de cette contestation, je me suis convaincu que les prétentions du fermier du passage de Sors ne pouvaient être solidement établies et qu'il serait en grand danger de succomber devant les tribunaux s'il intervenait un jugement sur cette cause ».

Il reconnaît que son prédécesseur s'est trompé et pense que « la loi du 6 frimaire de l'an VII a voulu faire une faveur gratuite aux propriétaires riverains et protéger ainsi l'agriculture ».

Il informe le sous-préfet d'un compromis conclu avec Doumenjou pour clore « une discussion fâcheuse entre deux voisins ». Celui-ci accepte de donner au fermier 8 boisseaux de seigle pour le temps passé à la condition qu'à l'avenir il serait exempté de toute espèce d'indemnité.

Ce compromis a dû être également accepté par le fermier du bac puisque l'affaire s'est arrêtée là après 7 ans d'âpres discussions. On doit reconnaître l'opiniâtreté du sieur Doumenjou qui connaissait parfaitement la fameuse loi du 6 frimaire de l'an VII (26 novembre 1798), ce qui n'était pas le cas du préfet qui a accordé l'autorisation. L'autre pétitionnaire, Lacoste-Delteil qui était d'accord pour dédommager le fermier

à raison d'un quarten de seigle par an dès le 2 juillet 1817 ne pouvait pas s'opposer à ce compromis.

Mais que représentent les huit boisseaux de seigle pour solde de tous comptes par rapport au quarten ou quarteron annuel proposé par les maires de Paunat et d'Alles en 1817 ?

Le sous-préfet indique que le quarteron représente 3 décalitres ou un tiers de sac de céréales. Les pétitionnaires auraient dû verser chacun au fermier 21 décalitres de seigle au bout de 7 ans.

Le compromis final fait état, en tout et pour tout, de huit boisseaux. Le boisseau est donné lui aussi pour un décalitre, donc le fermier a perdu 13 décalitres de seigle.

Du seigle choisi comme mode de paiement entre les parties, montre l'intérêt que les cultivateurs attachaient à cette céréale qui permettait de faire du pain. En effet le blé était très peu cultivé sur les terres sablonneuses d'Alles et ce n'est qu'après la première guerre mondiale, avec la généralisation de l'emploi de la potasse d'Alsace découverte en 1904, que le blé a largement remplacé le seigle.

Une querelle terminée, une autre débute presque aussitôt, toujours à Sors. C'est Ribes, le maire d'Alles habitant Sors, qui souhaite disposer d'un bateau particulier pour exploiter des propriétés qu'il possède de l'autre côté de la rivière. Le sous-préfet de Bergerac transmet la pétition au préfet de la Dordogne le 5 février 1825. Le préfet répond 5 jours plus tard, le 10 février, encore un exemple de la rapidité des correspondances !

Le préfet demande l'avis de l'autorité locale, comme le maire fait la demande, c'est le premier adjoint qui doit donner

cet avis. Il indique par ailleurs que l'accord du Service de la Navigation de Bergerac devra être sollicité.

Voici qu'intervient le contrôleur ambulant des impositions indirectes de la recette de Lalinde. Il s'est rendu sur les lieux, a interrogé les personnes concernées et consulté le rôle des contributions de la commune d'Alles.

En fait de propriété, il s'agit d'un petit pré sur la rive droite de la Dordogne et dont le revenu est estimé à 52 francs par an, et encore ce revenu doit-il être partagé pour un tiers avec le sieur Bazadet, habitant lui aussi le village de Sors.

Le contrôleur fait remarquer que pour un revenu annuel de 34 francs et effectuer 2 à 3 traversées par an, Ribes devra faire construire un bateau passe-cheval qui lui coûterait entre 120 et 150 francs. Il se rend compte que l'origine de la pétition est une brouille entre voisins. Il a reproché au fermier, malheureux et peu fortuné, d'avoir de mauvaises relations avec son public. Il a aussi des reproches vis à vis du Trésor royal à formuler envers le maire d'Alles. Pour toutes ces raisons, le contrôleur recommande de ne pas donner un avis favorable à la demande de Ribes.

Le 31 octobre, le sous-préfet a transmis le rapport du contrôleur avec la mention qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à la demande du sieur Ribes. L'affaire s'est arrêtée là après 10 mois d'échanges de correspondance.

Bien plus tard, sous la III<sup>e</sup> République deux autres demandes de bateaux de particuliers seront adressées au Préfet. La première, du 11 décembre 1902, a concerné Delmarès Victor domicilié à la Basse-Grèze pour un passage à 700 m des limites du bac de Alles.



## LE BUGUE AU TEMPS DU COURS COMPLÉMENTAIRE (SUITE).



Photo Josette Marty

### *Le tertre de Proumeyssac vu de la Terrasse au Bugue*

Quelque temps après la venue de Norbert Casteret, les professeurs du Cours Complémentaire du Bugue, décidèrent de faire visiter le gouffre à tous les élèves. Il n'y eut pas besoin d'affréter un car pour assurer le déplacement puisque la plupart des élèves venaient en classe à bicyclette et que les jeunes Buguois avaient aussi un vélo. C'est donc par une belle après-midi de mai, me semble-t-il, que cette visite champêtre et géologique eut lieu. Chacune des classes prit, à tour de rôle l'ascenseur, pour descendre dans les profondeurs du gouffre. Après cette vertigineuse descente nous pûmes admirer les imposantes concrétions en forme de voiles pendant de la voûte et, dans l'eau claire d'un étroit couloir, les fameuses concrétions en triangles qui font l'originalité de Proumeyssac.

De Proumeyssac, mon arrière-grand-mère, native du Souquier, lieu-dit tout proche, m'en avait conté les légendes. Tout d'abord, une sinistre réputation, car on disait que les malandrins, après leurs forfaits, jetaient dans ce puits sans fond, leurs victimes mortes ou blessées.

Ensuite la vaine tentative des habitants de combler avec des charretées de pierres ce trou maléfique. Certes, les pierres ne manquaient pas sur la colline d'Audrix, mais ne constatant aucun résultat, les habitants se lassèrent. Vinrent ensuite les expériences pour tenter de trouver la sortie de cette profonde excavation. On jeta, me disait-elle, dans le trou s'ouvrant au milieu d'un champ, un canard et une cane. On ne revit pas le mâle mais la femelle était réapparue sur la Vézère, à Perdigat, où jaillit une belle source. Le malheureux volatile avait perdu toutes les plumes de la tête dans son périple souterrain.

Les légendes se bâtissent sur un fond de vérité. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les populations périgourdines ressentirent les effets du tremblement de terre qui dévasta Lisbonne le 1<sup>er</sup> novembre 1756. La vapeur d'eau qui s'échappait en hiver de ce trou mystérieux et l'allure de la colline avec d'un côté une pente en forme de cône fit penser à un volcan. Certains voyageurs écrivent même qu'ils y ont vu « de temps en temps, des flammes légères ».

Au XIX<sup>e</sup> siècle, on garde le souvenir de brigands qui attendaient les marchands de bestiaux au retour des foires, les détroussaient au détour d'un chemin isolé et se débarrassaient des corps dans les endroits où on ne pourrait pas les retrouver. Sur la route de Bergerac à Sarlat, Proumeyssac avec cet abîme inexploré, Roquelong où les eaux profondes de la Dordogne tourbillonnent au pied de la falaise, avaient cette sinistre réputation.

Cela explique l'absence d'exploration, sauf en 1755 où un habitant courageux se fit descendre dans une hotte reliée à une sonnette pour se faire remonter rapidement en cas de danger. Le courage a des limites et le téméraire et premier explorateur revint à la surface au bout de quelques mètres. Il dit avoir vu de « grandes cavités d'où s'exhalait une vapeur étouffante ».

Une trentaine d'années plus tard, le 29 avril 1778, ce trou fut visité par un botaniste bordelais célèbre : François-de-Paule Latapie (1739-1823). Cet avocat érudit, fils d'un notaire à la Brède, fréquenta très jeune les philosophes du siècle des Lumières.

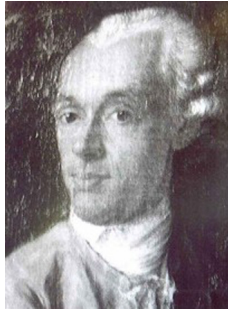
Il se passionna pour le droit, les langues et les sciences. Il voyagea en Angleterre et beaucoup en Italie.

Il était inspecteur général des Arts et Manufactures de Guyenne lorsqu'il vint au Bugue. Il y rencontra Jean-Baptiste-Louis Pélissier de Barry, avocat royal dont le fils François âgé de 24 ans, l'amena sur le tertre d'Audrix. Latapie se livra à quelques expériences empiriques sur le site. Il tenta d'observer l'ampleur de la caverne en

lançant de la paille enflammée dans le trou et put remarquer l'entassement des cailloux qu'on y avait jetés. Il estima que les murmures qu'il entendait émanaient d'un ruisseau profond qui se dirigeait vers l'ouest. Il calcula, en comptant le nombre de battements de pouls durant la chute d'une pierre, que la profondeur du gouffre, serait d'un peu moins de 200 pieds - soit 60 mètres- en quoi il n'était pas loin de la vérité. En conclusion de ses observations et compte tenu des vœux des habitants du voisinage, il conseilla de boucher l'orifice du gouffre soit par des solives soit par une construction maçonnée plus robuste.

C'est Jean Baptiste Louis Pélissier de Barry qui fit édifier, après deux échecs de fermeture par des troncs d'arbres, au-dessus de l'inquiétante ouverture, une solide maçonnerie en voûtes superposées. Comme on n'est jamais trop prudent avec les choses inexplicables, on planta tout à côté une croix qui plaçait le lieu sous la protection divine et on oublia le gouffre pendant 130 ans sauf peut-être lors des veillées au coin du feu car tenaces, sont les légendes.

Mais pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Édouard Alfred Martel (1859-1938) qui avait obtenu un premier prix de géographie au concours général, se passionnait pour les grottes. Après avoir visité la grotte de Gargas dans les Pyrénées, il se rendit en Allemagne, en Autriche et en Italie pour examiner d'autres cavernes. C'est sur le plateau des Causses qu'il découvrit les parcours de rivières souterraines et posa ainsi les premiers



*François-de- Paule  
Latapie*

fondements de ce qui allait devenir la spéléologie. À partir de 1889, il explora méthodiquement le gouffre Padirac et le parcours souterrain de la rivière qui s'y écoule. Il publia ses observations dans deux livres, « Les Cévennes » (1889) et « Les Abîmes » (1894) dans lesquels il a décrit les merveilles du monde souterrain. En 1899, il abandonna son métier d'avocat pour se consacrer uniquement à la spéléologie.

L'exploitation touristique du gouffre de

Padirac a été envisagée dès 1897 et a nécessité la mise en place d'un gigantesque escalier métallique : premières visites le 1<sup>er</sup> novembre 1898, inauguration officielle le 10 avril 1899.

On remarque que Padirac se trouve à moins de 100 kilomètres du Bugue et l'on peut imaginer que ces découvertes y furent largement commentées, particulièrement lorsque la maçonnerie construite par de Barry s'effondra en 1907 laissant réapparaître le trou des origines dans un bois de châtaigniers qui appartenait alors à Pierre Francès demeurant au lieu-dit de Lacépède. Celui-ci eut l'idée, sans doute inspirée par les échos de Padirac, de faire explorer cette énigmatique excavation. Encore fallait-il trouver l'audacieux qui serait prêt à descendre dans l'inconnu !

L'audacieux fut Gabriel Galou qui outre l'exploitation d'un restaurant aux Eyzies, exerçait la profession de puisatier. Ayant installé un matériel sommaire, et sans doute à cause de cela, Galou descendit seul, le dimanche 10 mars 1907. À la remontée, il sut ménager ses effets et se contenta de dire

aux nombreux curieux qui, dans l'anxiété, l'attendaient :

– Cela dépasse l'imagination la plus féconde, je ne puis vous le décrire !



Édouard Alfred Martel

Le journal *Le Glaneur* du 17 mars 1907 en relatant l'évènement, attribua à Galou le titre d'archéologue et termina son article en espérant « qu'avant peu l'accès en sera ouvert au public ».

Galou fit une nouvelle descente le 5 avril qui lui confirma sa première impression si bien qu'il

déclara :

– Nous posséderions là une grotte extrêmement curieuse, rivale du gouffre de Padirac.

Padirac ! Le mot était lâché, il fallait se comparer à un rival qui prenait beaucoup de place. Apparemment Galou avait l'art de convaincre ses interlocuteurs. Pierre Francès et Gustave Soulié, propriétaire et proche voisin, descendirent eux aussi dans le gouffre. Mais pour recevoir la consécration, il fallait avoir l'authentification du maître en la matière : Édouard Martel lui-même.

Galou n'hésita pas à écrire à l'explorateur de Padirac en lui décrivant un aven profond de 60 mètres, recelant une cascade tombant de 25 mètres, un lac souterrain, de superbes concrétions dans une galerie longue de 60 mètres.

Martel ne tarda pas à venir et fit une descente dès le 26 juillet 1907. Il minimisa la profondeur en la ramenant à 33 mètres, mentionna la beauté et la blancheur étincelante de la calcite formant les stalactites et stalagmites et signala aussi « une chambrette où la





Photo Josette Marty

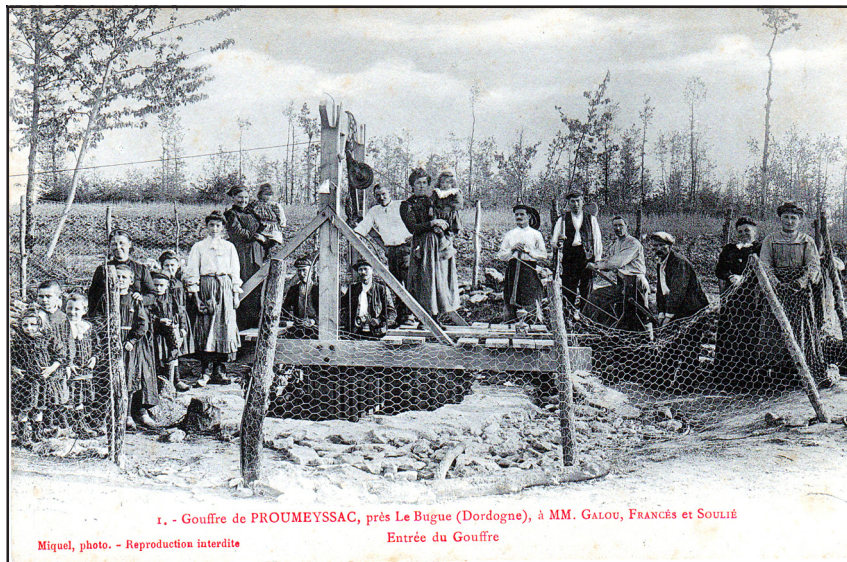
***La croix près de l'entrée rappelant celle placée au XVIII<sup>e</sup> siècle***

crystallisation, sous une mince tranche d'eau, a revêtu la curieuse forme triangulaire. On y voit aussi des concrétions excentriques, c'est-à-dire déviées de leur axe vertical normal ».

Il reconnut également que l'appareillage mis en place pour la descente était commode et sûr. Mais surtout, la conclusion de Martel était pleine de promesses pour l'avenir : « Bref, la visite du gouffre de Proumeyssac, avec sa très saisissante descente, la dimension de sa cavité conique et la réelle beauté de ses concrétions, mérite d'attirer de nombreux touristes ».

Galou et les deux propriétaires des terrains sous lesquels s'étendait le gouffre avaient le sens de la mise en scène et de la publicité. En 1908, un photographe des Eyzies vint prendre de nombreux clichés à l'extérieur et à l'intérieur du gouffre. Un éclairage à l'acétylène fut installé et des articles parurent dans la presse.

Pour donner une base juridique à l'exploitation, une société civile comprenant Galou, Francès et Soulié fut constituée le 21 mai 1907 sous les auspices de M<sup>e</sup> Castinel, notaire au Bugue.



1. - Gouffre de PROUMEYSSAC, près Le Bugue (Dordogne), à MM. GALOU, FRANCÈS et SOULIÉ

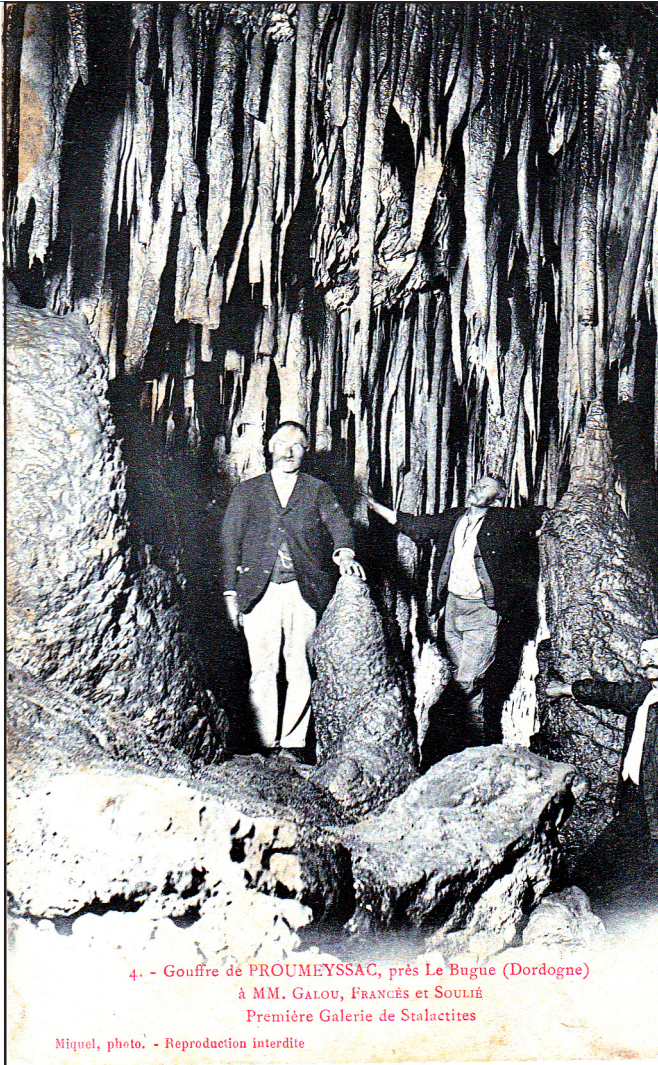
Miquel, photo. - Reproduction interdite

Entrée du Gouffre

***Installation pour les premières visites***

Collection Jean Batailler

Par devant, M<sup>e</sup> Maurice Gatinel, notaire au Bugue, Gabriel Galou, Pierre Francès et Gustave Soulié ont constaté que l'orifice du Gouffre se présente au sommet d'un terrain appartenant à Pierre Francès mais que la configuration souterraine à une profondeur de 50 m au moins, s'étend en partie sur la propriété de Francès et en partie sur la propriété de Soulié. Les comparants, notamment Galou ont exploré l'immense souterrain et sont persuadés que les merveilles extraordinaires de la nature qu'ils



4. - Gouffre de PROUMEYSSAC, près Le Bugue (Dordogne)  
à MM. GALOU, FRANCÈS et SOULIÉ  
Première Galerie de Stalactites

Miquel, photo. - Reproduction interdite

Collection Jean Batailler

#### *Les trois explorateurs dans le gouffre de Proumeyssac*

ont découvertes attireront un « public toujours avide de curiosités ».

En vue de l'exploitation du site qui leur apportera d'importants avantages pécuniaires, les trois comparants ont déjà entrepris d'importants travaux et sont décidés à les poursuivre pour obtenir des pouvoirs publics toutes les autorisations nécessaires pour que les touristes soient admis aux visites.

En attendant de constituer une société en faisant appel au concours de capitalistes, les comparants estiment devoir, pour sauvegarder leurs intérêts, constituer entre eux une société civile et particulière déterminant leurs obligations et leurs droits pour exploiter en commun le gouffre de Proumeyssac.

À suivre.

**Gérard MARTY**

## DEL TEMPS QUE LO BESTIUM PARLAVAN.

### LA DENT DEL FÒFE.

**Q**UAND èri drollet, i aviá a Mairal un òme sens pus una dent dempuei bel temps. Sabi pas perque l'apelàvan lo Fòfe. Aimava bien contar de las istòrias als mainatges pro patients per l'escotar. E io cresiái 'laidonc que los uns naissián jòines e los autres vièlhs e cadun demorava ental ne sai quant d'annadas. La joinessa es sens pietat e agèri l'aissabletat de damandar al Fòfe perque aviá pus de dents. Quò es ental que me contèt coma coneguèt lo prumièr dentista de Sent Cíbran.

Lo Fòfe profitèt del jorn de mercat per vendre un parelh de polets avant de tustar chal trasaire de dents.

– Acabatz d'intrar ! çò diguèt una votz de femna.

– Quò es perqué ? li damandèt, sens levar lo nas del quasernet onte escriviá amb de l'encre, la secretària que l'aviá pregat d'intrar.

Amb sa gauta uflada coma una coja per Sent Miquèl, lo paubre Fòfe aviá pas besonh de dire perque èra aquí !

– Quò es ma dent..., diguèt lo Fòfe pas tròp rasseguat.

– 'Sietatz-vos e esperatz que l'òm vengue vos querre !

Lo Fòfe, arrucat sus sa cadiera, comptava las fissadas que li rosicavan la gavaunha coma si un talaire li traucava l'òssa del babinhon.

D'un còp, auviguèt una bramada que lo fasquèt trassalhir. Quò veniá de tras una pòrta d'onte l'òm entendiá tanben lo bronzinament d'una tropela de serps quand la calorassa d'aust aclapis los rastolhs. Lo Fòfe ne 'n sentiguèt una suada li davalar per l'esquina e la freg li trencar lo ventre.

## AU TEMPS OÙ LES BÊTES PARLAIENT.

### LA DENT DU FOFÉ.

**Q**UAND j'étais enfant, il y avait à Meyrals, un homme sans plus aucune dent depuis belle lurette. Je ne sais pas pourquoi on l'appelait le Fofé. Il aimait raconter des histoires aux enfants assez patients pour l'écouter. Et moi, je croyais alors que les uns naissaient jeunes, les autres vieux et chacun demeurait ainsi qui sait combien d'années. La jeunesse est sans pitié et j'eus la méchanceté de demander au Fofé pourquoi il n'avait plus de dents. C'est ainsi qu'il me conta comment il connut le premier dentiste de Saint-Cyprien.

Le Fofé profita du jour de marché pour vendre une paire de poulets avant de frapper chez l'arracheur de dents.

– Entrez, dit une voix de femme.

– C'est pourquoi ? lui demanda, sans lever les yeux du cahier où elle écrivait à l'encre, la secrétaire qui l'avait prié d'entrer.

Avec une joue enflée comme une citrouille à la Saint Michel, le pauvre Fofé, n'avait pas besoin de dire pourquoi, il était là !

– C'est ma dent...dit le Fofé peu rassuré.

– Asseyez-vous et attendez que l'on vienne vous chercher !

Le Fofé, affalé sur sa chaise, comptait les piquûres qui lui rongeaient la mâchoire comme si une mèche lui transperçait l'os du menton.

Tout à coup, il entendit un cri qui le fit tressaillir. Cela venait de derrière la porte où l'on entendait aussi le sifflement de centaines de serpents quand la canicule d'août écrase les chaumes. Le Fofé sentit la sueur lui couler dans le dos et le froid lui traverser le ventre.



*Illustration Jacques Sarabien  
La dent du Fofé.*

**La dent del Fòfe.**

Lo bronzinament s'èra arrestat quand la pòrta se drubiguèt. Sortiguèt un òme en belosa blanca. Per darrier, trantolava un paubre bogre qu'eissajava de boissar amb son mochador lo sang que regolava de sas pòtas.

*Le sifflement s'était arrêté quand la porte s'ouvrit. Un homme en blouse blanche sortit. Derrière, vacillait un pauvre bougre qui essayait d'essuyer avec son mouchoir, le sang qui coulait de ses lèvres.*

Quand l'òme s'apropchèt, lo Fòfe espièt que la belosa èra bravament pigassada de sang :

– Avètz aquí un rufe mal de dent, me pensi que caldrà traire ! Venètz còp sec.

– Quò es que me fai pus tan mal aura...poguèt dire lo Fòfe.

– E cresètz qu'ai lo temps d'esperar que vòstra dent angue melhor per vos avisar ? Sei preissat mossur, cada còp que vau pissar pèrdi cinquanta francs ! Anatz sul fautuèlh, tòrni còp sec.

Lo Fòfe s'alonguèt dins una cadiera meitat lièch. Èra aquí a soscar quand lo trasaire li dubriguèt la boca amb una pinça de cliquet que l'empaichava de la tornar barrar. Lo bronzinament tornèt préner e d'un mai lo trasaire pedalava viste, d'un mai lo bronzinament èra fòrt. Quand l'òme pausèt sus sa dent qualqua ren que virava, lo Fòfe cugèt trasvirar.

– I a una cabòrna dins vòstra dent mon pauvre ! Vau la desraijar, mai quò serà leu fach.

L'òme 'trapèt una tanalha e après tres bassacadas, lo Fòfe vegèt sa dent sanguinosa pendilhar al cap de l'instrument.

– Vos farà pus patir, avant de partir laissaretz cinquanta francs a ma secretària.

Lo Fòfe se pensèt que quò èra lo pretz d'una dotzena de polets e s'entornèt a Mairal amb una dolor que li fricassava tota la gaunha. L'endoman vegèt dins son miralh que lo trasaire s'èra enganat : avià desraijat una dent qu'èra bona ! Lo Fòfe enduret son mal de las setmanas mas tornèt pus chal trasaire de dents.

Quand las autras dents li fasquèron mal, se contentèt de las fretar amb de l'aiga de vita. Una après l'autra sas dents s'en anguèron e 'laidonc, minjèt nonmàs de las rimòtas e dels milhassons.

De sègre.

Gérard MARTY

À suivre.

*Quand l'homme s'approcha, le Fofe remarqua que la blouse était largement maculée de sang.*

*– Vous avez là un fameux mal de dent, je pense qu'il faudra arracher ! Venez de suite.*

*– C'est qu'elle ne me fait plus aussi mal, maintenant...put dire le Fofe.*

*– Et vous croyez que j'ai le temps d'attendre que votre dent aille mieux pour vous examiner ? Je suis pressé, monsieur, chaque fois que je vais aux toilettes, je perds cinquante francs. Allez sur le fauteuil, je reviens de suite.*

*Le Fofe s'allongea dans une chaise à moitié lit. Il était là à réfléchir quand l'arracheur lui ouvrit la bouche avec une pince à cliquet qui l'empêchait de la refermer. Le sifflement reprit et plus le dentiste pédalait vite, plus le sifflement était fort. Quand l'homme posa sur sa dent quelque chose qui tournait, le Fofe crut s'évanouir.*

*– Il y a une caverne dans votre dent mon pauvre ! Je vais l'arracher ; ce sera vite fait.*

*L'homme prit une tenaille et après trois secousses, le Fofe vit sa dent sanguinolente pendre au bout de l'instrument.*

*– Elle ne vous fera plus souffrir, avant de partir vous laisserez cinquante francs à ma secrétaire.*

*Le Fofe calcula que c'était le prix d'une douzaine de poulets et revint à Meyrals avec une douleur qui lui brûlait toute la joue. Le lendemain, il vit dans son miroir que l'arracheur s'était trompé : il avait enlevé une dent qui était bonne ! Le Fofe subit son mal durant des semaines mais ne revint plus jamais chez l'arracheur de dents.*

*Quand les autres dents lui firent mal, il se contenta de les frotter avec de l'eau de vie. Une après l'autre, ses dents tombèrent et alors il ne mangea plus que de la polenta et des millas.*

**UN OFFICIER ALLOIS DE LA GRANDE GUERRE (Suite).**



Collection Alain Diot

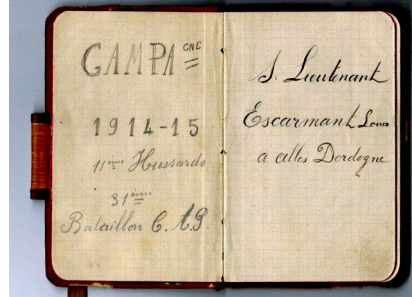
**La famille Escarmant**

Après l'épreuve de Carency, le 31<sup>e</sup> est à nouveau plongé dans la terrible bataille des Flandres autour d'Ypres en Belgique. À Saint-Éloi de fin octobre au 10 novembre, les armées belges, canadiennes, anglaises et françaises essaient de contenir l'avancée allemande. Encore de lourdes pertes mais Dunkerque et Calais ne seront pas prises. Le 10 novembre, le 31<sup>e</sup> est descendu au repos.

Le 11 décembre 1914, Louis Escarmant envoie une carte à ses parents. Il a été versé au 3<sup>e</sup> escadron à Compiègne à sa demande et pour des raisons qu'il ne peut donner. Il tient à rassurer les siens en disant qu'il a eu de bonnes nouvelles de ses frères, eux aussi au combat, et qu'il est redevenu bien portant, ayant même repris du poids.

En janvier 1915, le bataillon s'est porté en Artois. Il est confronté à de rudes combats sur le plateau de Notre-Dame-de-Lorette.

Le 11 février, Louis écrit à ses parents. Il se réjouit d'avoir quitté la boue de Compiègne. Le temps, bien qu'un peu froid, est beau. Il a reçu des nouvelles de ses frères. Il dit aussi qu'aller passer de temps en temps 24 heures dans les



Collection Alain Diot


**Carnet de campagne du sous-lieutenant Louis Escarmant**

tranchées mais que bientôt ce sera son tour de monter en première ligne où il aura le plaisir de voir et d'entendre parler les « boches ». Il trouve que le service n'est pas trop fatigant, par contre dans le village on ne peut améliorer l'ordinaire que par des œufs ou du fromage. Il écrira sa prochaine lettre au retour des tranchées. Sachant qu'en Dordogne c'est la période où les agriculteurs livrent leur récolte de tabac, il demande à ses parents s'ils ont bien vendu leur livraison.

Du 1<sup>er</sup> au 4 mars, le 31<sup>e</sup> sous le commandement de Lalène-Laprade est engagé dans de durs combats qui lui valent d'être cité à l'ordre de la 10<sup>e</sup> Armée « pour avoir notamment repris à l'ennemi cinq lignes de tranchées et avoir été retiré du feu après avoir eu 9 officiers, 58 sous-officiers et 643 hommes hors de combat ».

Après cette période d'attaques et de contre-attaques, le régiment est mis au repos et, comme il l'avait promis, Louis, au retour des tranchées,



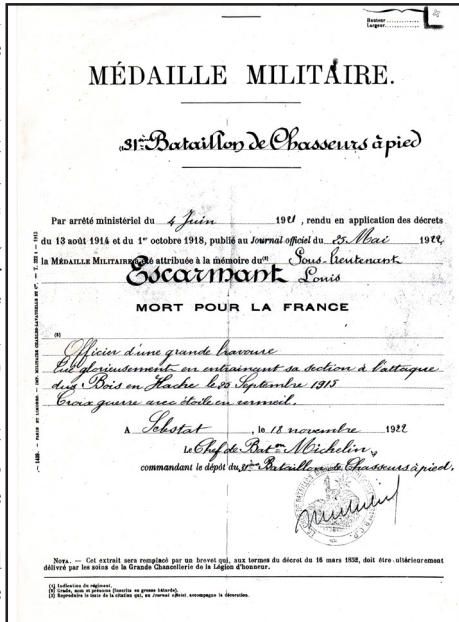
DE LALÈNE LAPRADE,  
PAUL (2 cit., O. )  
chef de bat., comm. le 31<sup>e</sup> bat.  
de chasseurs à pied.

envoie le 21 mars, une lettre à ses parents.

Louis ne parle pas des épreuves qu'il a subies au début du mois. Il cherche avant tout à rassurer ses parents. Il est au repos à trente kilomètres du front. Certes il entend encore le bruit du canon, mais « seulement quand ça crache fort ». Il est sur les bords d'une rivière où il peut se distraire à la pêche à la truite. Il essaie de retrouver auprès du maître-sellier du 11<sup>e</sup> Hussards une selle anglaise ou d'en récupérer la valeur qu'il estime à 150 francs. Il veut faire envoyer à ses parents une caisse d'effets qui ont besoin de réparations. Il a écrit à ses frères et leur a envoyé quelque argent.

Au mois de mai, les chasseurs à pied du 31<sup>e</sup> sont remontés au front sur le plateau de Lorette. Leurs attaques se heurtent à de violents tirs de mitrailleuses et à l'artillerie. Le 11 mai, le commandant Lalène-Laprade, à la tête de ses troupes, est tué par un obus. Dans les mois de mai et juin, le bataillon perd 20 officiers, 69 sous-officiers et 960 hommes de troupes. De ces massacres, Louis n'en parle pas dans la lettre qu'il envoie le 18 juin à ses parents. Il compatit à leur surcharge de travail à la ferme et s'insurge du fait que la caisse qu'il leur avait envoyée a été pillée par des soldats français et tous ses effets volés.

Le mois d'août se passe dans un calme relatif bien que le régiment ait à déplorer la mort de 33 chasseurs. Louis écrit à ses parents le 2 août, une lettre pleine de gravité. Après avoir dit qu'il a envoyé de l'argent à ses frères car il a touché une prime, il indique qu'il est en réserve et qu'il ira bientôt en repos pendant 15 jours. Ensuite, très sobrement, pour ne pas inquiéter ses parents, il donne ses impressions.



#### Attribution de la médaille militaire

« De ce que je fais, il est inutile que je vous en parle car ce serait trop long à expliquer. Tout est changé, rien du cavalier n'existe. Ici c'est l'enfer ou le paradis, tantôt l'un, tantôt l'autre. Mais je le préfère car l'éternel purgatoire où je vivais auparavant commençait à m'agacer sérieusement.

Définition : 4 jours d'obus de tous calibres, grenades, coups de fusils et mitrailleuses, pour éclairer le tout avec ces horreurs de fusées rouges, vertes et blanches. 4 jours de 2<sup>èmes</sup> lignes avec corvées en lères, quelques rares obus. 8 jours de réserve, repos complet à moins que ça ne barde quelque part. Vient ensuite le repos loin du front où l'on fait de l'exercice, du tir, des marches... Si nous récapitulons sur 23 jours, 4 seulement sont durs et dangereux ; inutile donc de vous frapper ».

À suivre.

D'après les journaux de marche des bataillons disponibles sur Internet et les écrits de Louis Escarmant.

## ACTUALITÉS



Photo Ronald Knoth

### **Hommage au commando du Capitaine Trepel**

Lors de son rallye aux Pays-Bas en mai, le club des Traction-avant du Périgord - Pertrac présidé par Ronald Knoth- a déposé des fleurs au monument élevé en hommage aux six fusiliers marins français débarqués le 28 février 1944 sur les côtes hollandaises près de Wassenaar. L'expédition commandée par le capitaine Charles Trepel (1908-1944), préparée pendant des mois en Angleterre, a été anéantie dans des circonstances encore inconnues. Le monument, érigé à la Borne 91 près de la côte, rappelle leur sacrifice pour la liberté.

---

### **SUR VOTRE AGENDA**

#### **ALLES-SUR-DORDOGNE**

**Vendredi 3 octobre 2014** : soirée occitane de la Jeunesse alloise à la salle des fêtes à 20 h 30. Vidéos, danses et chants avec Les « Troubadours de Guyenne » de Villeréal, châtaignes, merveilles et bourru offerts. Participation : 5 euros.

## **LO CHALELH**

Bulletin de liaison de l'Association

### **Mémoire et Traditions en Périgord**

Rédaction : Josette et Gérard MARTY

avec l'aimable participation de bénévoles.

Les Salveyries

24480 ALLES-SUR-DORDOGNE

**Téléphone** : 05 53 63 31 58

**Courriel** :

marty.salverio@wanadoo.fr

**Le site** : <http://pagesperso-orange.fr/salverio>

### **PRODUCTION** de l'Association

#### **"Mémoire et Traditions en Périgord"** :

**"Lo Chalelh"** abonnement annuel : (15 euros).

#### **LIVRES**

**"KG, Prisonnier de guerre"** de Fernand MARTY (13 euros).

**"Souvenirs d'ailleurs"** de Pierre GÉRARD (10 euros).

**"Tibal lo Garrèl : e la carn que patis"** de Louis DELLUC édition en occitan et français (20 euros).

#### **DVD**

**"Si parliam occitan"** scènes de la vie paysanne en occitan (Sous-titrées en français) (10 euros)

**"Vilatges dau Périgord"** reportages en occitan sur Meyrals, Calès et Limeuil (Sous-titrés en français) (10 euros).

**"Brava Dordonha"** Reportages en occitan sur Alles et Paunat (Sous-titrés en français) (10 euros).

**"Tèrmes dau Perigòrd"** Reportages en occitan sur Redon Espic et Cadouin. (Sous-titrés en français) (10 euros).

**"Cloquièr dau Perigòrd"** Mise en place de la cloche de Conne-de-Labarde et histoire de ramoneur (10 euros).

**"Perigòrd Negre"** : Peiraguda au Coux et La Promenade du Nénét (10 euros).